

rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, huit provinces canadiennes pourront compter des districts bilingues: certaines parties de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Manitoba, de la Saskatchewan, de la Nouvelle-Écosse et de l'île du Prince-Édouard et peut-être un district en Alberta. Par conséquent, même aujourd'hui, chaque province canadienne peut être touchée par la décision du Conseil consultatif. Voilà pourquoi avant de prendre une décision aussi importante que celle-là, chaque province canadienne, ainsi que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, devraient être représentés au sein de ce Conseil.

Je conviens que deux provinces—et Terre-Neuve en est peut-être le meilleur exemple—ne compteraient aucun district bilingue, aux termes de ce projet de loi. Il ne faut toutefois pas oublier qu'en raison de la mobilité de la population, il se pourrait que dans cinq ans ou même avant, Terre-Neuve ne remplisse les conditions voulues pour qu'on y établisse des districts bilingues. La région du Labrador prend, à l'heure actuelle, énormément d'expansion. Il est possible que des Canadiens français du Québec jugent bon d'aller s'y établir. Ainsi le bill à l'étude pourrait toucher Terre-Neuve à un moment donné, sinon aujourd'hui.

• (3.30 p.m.)

A notre avis et en toute justice, toutes les provinces devraient être représentées au sein de ce Conseil. On soutiendra, je le sais, qu'il suffit de permettre que les régions soient représentées. Le bill stipule que le Conseil se composera d'au moins cinq et d'au plus dix commissaires, mais il ne dit même pas si toutes les régions doivent être représentées. Ce n'est pas satisfaisant, je pense, dans le cas d'un Conseil destiné à remplir des fonctions aussi importantes.

Le ministre de la Justice (M. Turner) a déclaré que le bon fonctionnement de cette mesure législative dépendra dans une grande mesure de la coopération des provinces. Je partage cet avis. J'espère que ce programme fonctionnera bien et que les provinces y apporteront leur collaboration. Je suis convaincu, en effet, que nous obtiendrons d'elles toute la collaboration nécessaire, mais pour y arriver, nous proposons sérieusement que toutes les provinces soient représentées au sein du Conseil consultatif.

On dira peut-être, je le répète, que dans certaines provinces il n'y aura pas de districts

[M. McQuaid.]

bilingues, et qu'il n'est donc pas nécessaire qu'elles soient représentées. On a même évoqué au comité la possibilité que ces provinces tentent de boycotter l'idée des districts bilingues. Ce serait de l'irresponsabilité. J'ai bon espoir que les provinces s'intéressent au principe qui sous-tend ce bill, et qu'elles n'essaieront pas de boycotter l'établissement d'un district bilingue si l'on songe à en établir un conformément à cette mesure.

Il nous faut la collaboration de toutes les provinces, et l'un des meilleurs moyens de l'obtenir serait de nous assurer que chaque province est représentée au conseil consultatif, qui décidera si un district doit être bilingue ou non. Le conseil prendra probablement sa décision après avoir tenu des audiences publiques. Qu'y aurait-il de mal à demander que chaque province soit représentée à ce conseil?

Si la proposition était acceptée, le Conseil ne serait pas trop rigide. Après tout, un comité de 10 ou 12 membres ne manque pas de souplesse; le Parlement a déjà établi des conseils comptant beaucoup plus de membres et qui font du bon travail. En fait, loin de rendre le Conseil trop rigide, nous le rendrions plus représentatif, car chaque province en ferait partie, comme il se doit.

Je ne parlerai pas plus longtemps, et je termine en recommandant l'adoption de notre amendement.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le député avait proposé un amendement semblable au sein du comité spécial qui a étudié le bill. Après un long débat, il a été rejeté. Le gouvernement croit que le comité spécial a fait un examen approfondi—et juste—de ce bill.

D'après mon calcul, vingt-neuf amendements ont été acceptés par le comité. J'admets que j'en ai proposé moi-même plusieurs. Entre 10 et 15 provenaient des ministériels, cinq ou six, au moins, du parti du préopinant, et le député de York-Sud (M. Lewis) était l'auteur des autres.

A cette étape-ci, nous avons l'intention d'appuyer le rapport du comité. Pour que le système des comités réussisse et se développe, pour que le rôle du simple député soit plus efficace, le gouvernement et bien entendu